

| | |
|--|--|
|  |  |
| Délégation n° 6 | Conseil Municipal du Lundi 23 septembre 2019 |
| Finances/Subventions | Domaine de compétence : 7.5 - Finances-subventions |
| <p>Le Lundi vingt trois Septembre deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> | |
| <p>Date de convocation : 12/09/19</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 7</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 25/09/2019</p> | <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bagdad GHEZAL, Adjoints, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Martine GHEZAL, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis, GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Gérard ANDRE, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL, Madame Laurie CAFFIER à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Madame Monique VAMBRE à Monsieur Stéphane SAGNIER</p> |
| <p>Absent (s) non excusé(s) :</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p> | |
| Objet : Fonds d'intervention pour les enjeux écologiques territoriaux | |
| Rapporteur : Monsieur le Maire | |
| Synthèse de la délibération : | Subvention départementale accordée au titre du fonds d'intervention sur les enjeux écologiques territoriaux |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 avril 2019 :

1°) approuvant la reconduction des actions menées en faveur des enjeux écologiques territoriaux dans le cadre du Schéma départemental des Espaces naturels du Département du Pas-de-Calais, pour un montant de 4 632,00 €uros,

2°) sollicitant la subvention pouvant être allouée par le Conseil Départemental au titre du Fonds d'Intervention sur les enjeux écologiques territoriaux,

Considérant que, dans sa Commission permanente du 1er juillet 2019, le Conseil Départemental a décidé d'octroyer une subvention de 3 706,00 €uros, soit 80 %,

Considérant que pour pouvoir bénéficier du versement de la subvention, le Conseil Départemental sollicite la production d'une délibération acceptant la participation départementale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

1°) accepter la participation financière du Conseil Départemental s'élevant à la somme de 3 706,00 Euros ;

1°) s'engager à promouvoir l'image du Département à travers l'aide financière apportée à la concrétisation du projet.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 25 Septembre 2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.